



Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

rue Centrale 49 2501 Bienne
T: 032 326 16 11 F: 032 326 16 90
www.biel-bienne.ch

*Aux représentantes et
Représentants des médias*

Communiqué de presse du 5 septembre 2017 – **Embargo : 5.9.2017, 14h00**

Délester les quartiers grâce à la branche Est de l'A5 Nouveau régime de circulation

Le 27 octobre 2017, la branche Est du contournement autoroutier de Bienne par l'A5 sera mise en service. La Ville de Bienne travaille en coopération avec les communes avoisinantes, en coordination avec le Canton de Berne et avec le soutien de la Confédération pour que la branche Est puisse déployer tous ses effets sur le réseau routier régional. L'objectif est de reporter le trafic de transit et une grande partie du trafic régional du réseau urbain vers l'autoroute et de délester ainsi les quartiers. À cet effet, des mesures de circulation basées sur un Plan directeur adopté au niveau régional ont été élaborées et entreront en vigueur progressivement dès l'ouverture de la branche Est.

La branche Est du contournement autoroutier de Bienne sera mise en service le 27 octobre 2017 et raccordera le Jura et la Suisse orientale à Berne. Elle permettra de délester déjà environ deux tiers du territoire communal du trafic individuel motorisé. Cela créera une meilleure qualité de vie dans les quartiers, davantage de place pour les zones à circulation modérée, de meilleures conditions pour le trafic piétonnier et cycliste et les transports publics, ainsi qu'une sécurité routière accrue.

Mesures de circulation coordonnées au niveau régional

Afin de délester les quartiers, les usagers motorisés de la route devront emprunter autant que possible l'autoroute. Il faudra donc veiller à ce que l'autoroute constitue le trajet le plus simple et le plus rapide, tant pour le trafic de transit que pour les véhicules circulant à l'intérieur de l'agglomération. La Ville de Bienne élabore dès lors en ce moment, avec les communes avoisinantes et en coordination avec le Canton de Berne, des mesures de circulation spécifiques, afin de reporter le trafic vers l'autoroute, de délester les quartiers et de conserver des conditions de circulation supportables dans le secteur de la future branche Ouest. Là où le délestage le permettra, le réseau de bus et le réseau cyclable seront complétés par des couloirs spéciaux, afin de créer une alternative attrayante au trafic individuel motorisé.

Entrée en vigueur progressive

Les mesures de circulation entreront en vigueur progressivement dès l'ouverture de la branche Est. Cependant, au début, des modifications du régime de circulation engendrent presque toujours une aggravation de la situation à court terme, car les usagers de la route ne sont pas encore habitués aux nouveaux axes. Il faudra donc compter avec une période d'acclimatation de plusieurs semaines.

Lorsque tous les usagers de la route auront pris conscience du nouveau régime de circulation, ils commenceront à modifier leurs trajets, si bien que les mesures commenceront à déployer leurs effets. Ceux-ci seront analysés, et sur cette base, les mesures de circulation seront ajustées si nécessaire jusqu'à ce que la configuration idéale soit obtenue. L'objectif est d'évaluer le nouveau régime de circulation après environ une année, d'intégrer ensuite définitivement les mesures dans l'espace routier, puis de valoriser durablement l'espace urbain ainsi délesté.

Groupe de travail axé sur le secteur de la future branche Ouest

Comme la branche Ouest du contournement autoroutier n'est pas encore en service, les axes routiers principaux existant à l'ouest et au nord de la ville continueront à assumer un rôle important au sein du réseau routier. Avec l'ouverture de la branche Est, l'axe reliant la jonction «Bienne-Sud» à la rive nord du lac de Bienne et les bretelles de raccordement du sud de Bienne devront provisoirement absorber davantage de trafic.

Sous la houlette de seeland.biel/bienne, les villes de Bienne et Nidau, ainsi que les communes avoisinantes et le Canton de Berne ont constitué la «Task Force Transports Région Bienne». Ce groupe de spécialistes pourra réagir aux problèmes survenant sur le réseau routier et, si besoin, ordonner des légers ajustements. Il se concentrera surtout sur le secteur de la future branche Ouest.

Pour toute information complémentaire

Des informations plus détaillées sur ce nouveau régime de circulation et les projets y afférents se trouvent sur le site internet www.rund-um-biel.ch. Des plans peuvent aussi y être téléchargés.

Le nouveau régime de circulation sera également présenté lors de la *journée portes ouvertes du 9 septembre 2017* à un stand d'information (site des Champs-de-Boujean).

Pour tout renseignement complémentaire:

Barbara Schwickert
Directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement
T: 032 326 16 11

Stefan Krattiger
Président de la Conférence «Agglomération biennoise» de l'association seeland.biel/bienne
T: 079 442 41 51

Roger Racordon
Responsable du Département des infrastructures
Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement
T: 032 326 16 53

Thomas Berz
Directeur de l'association seeland.biel/bienne
T: 031 388 60 65